

## PRÉSERVONS LA QUALITÉ DES LACS ET DES COURS D'EAU

### Bande riveraine

Bande de terre qui borde les lacs et cours d'eau qui s'étend vers l'intérieur des terres à partir de la ligne des hautes eaux.

### Ligne des hautes eaux

Délimitation entre le littoral et la rive où l'on passe d'une prédominance de plantes aquatiques à une prédominance de plantes terrestres.

### Littoral

Zone aquatique qui s'étend de la ligne des hautes eaux vers le centre du plan d'eau.

### Espèce indigène

Espèce végétale native de l'endroit où elle pousse et adaptée aux conditions du milieu.

- Évitez toute circulation en véhicules motorisés.
- Évitez l'utilisation d'engrais et de pesticides.
- Évitez d'imperméabiliser la rive.
- Évitez les remblais et les déblais.
- Évitez l'érosion des rives.

## AVIS IMPORTANT

Cette publication est fournie à titre d'information. Le contenu ne remplace pas les textes de règlements et autres documents administratifs auquel il fait référence. Il ne constitue pas une interprétation juridique des dispositions des règlements municipaux, ni d'aucune autre loi ou règlement du Québec ou du Canada.



Pour toute information, communiquez avec  
le Service d'urbanisme et d'environnement

**Municipalité de Saint-Adolphe-d'Howard**

1881, chemin du Village  
Saint-Adolphe-d'Howard (Québec) J0T 2B0  
Téléphone : (819) 327-2044 ou 1-855-327-2044  
Courriel : urbanisme@stah.ca

Site web: [www.stah.ca](http://www.stah.ca)

**Municipalité de Saint-Adolphe-d'Howard**

# BANDE RIVERAINE

**RÈGLEMENT DE ZONAGE NO 634**

*Normes à respecter*



Mis à jour le 16 avril 2019

## PROPRIÉTAIRE D'UN TERRAIN RIVERAIN

Avant d'entreprendre des travaux en bordure d'un lac, d'un cours d'eau ou d'un milieu humide, il est essentiel de consulter la Municipalité pour vérifier les autorisations requises. **Les entrepreneurs ont aussi des responsabilités.** Assurez-vous que votre client détient les autorisations requises.

### MARCHE À SUIVRE

Tout propriétaire doit obtenir un certificat d'autorisation de la Municipalité pour exécuter tous travaux susceptibles de détruire ou modifier la végétation dans les premiers 15 m d'un lac, d'un cours d'eau ou d'un milieu humide. Cette zone est appelée « bande riveraine ».

### DEMANDE D'AUTORISATION

La demande d'autorisation doit être accompagnée :

- d'un **formulaire** de demande dûment rempli;
- d'un **plan à l'échelle** montrant les travaux;
- d'une **description** des travaux, des équipements et moyens proposés de régénération de la rive;
- de photographie(s) de la rive avant les travaux;
- d'un **plan et devis préparé et signé** par un ingénieur spécialiste en la matière (*dans le cas d'un ouvrage de stabilisation mécanique*).

Le coût du permis est de **50 \$**

*Notez qu'il est obligatoire de **renaturaliser** la bande riveraine sur les **5 premiers mètres** à partir de la ligne des hautes eaux. Ce permis est **gratuit**.*

## TRAVAUX ET OUVRAGES PERMIS AVEC AUTORISATION

Lorsque la **pente** de la rive est **inférieure à 30 %**, il est permis d'aménager une **voie d'accès** d'une largeur maximale de **5 m**.



Lorsque la **pente** de la rive est **supérieure à 30 %**, il est permis d'aménager un **sentier** sinueux végétalisé et aménagé (1,5 m); un **escalier** sur pieux ou sur pilotis (1,5 m); une **plateforme** ou une **terrasse**, à la base de l'escalier (3x3m ou 10 m<sup>2</sup>); une **passerelle** sur pilotis (2 m).

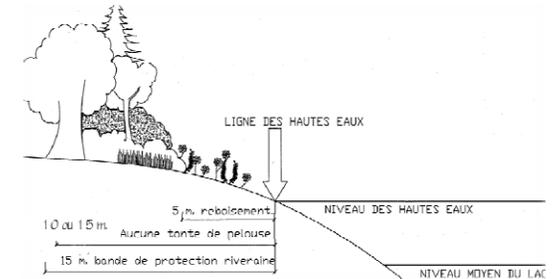
**Les arbres morts** ou endommagés ou représentant une menace pour la sécurité des biens et des personnes peuvent être enlevés. Les souches doivent toutefois être conservées. L'opinion d'un professionnel en la matière peut vous être demandée.

Si le **bâtiment empiète dans** la bande riveraine, il est permis de tondre le gazon, débroussailler et d'abattre des arbres sur **2 m** autour des bâtiments en droits acquis.

Lorsqu'il est impossible de réaliser des travaux de manière manuelle, certains ouvrages de **stabilisation mécanique\*** peuvent être considérés. Dans ce cas, le propriétaire doit faire appel à un ingénieur spécialiste en la matière.

## QU'EST-CE QU'UNE BANDE RIVERAINE?

La bande riveraine (rive) est la bande de terrain qui borde un plan d'eau, mesurée horizontalement à partir de la ligne des hautes eaux d'un lac, d'un cours d'eau ou d'un milieu humide. Cette bande est fixée à 15 m. Pour être efficace, elle doit être composée d'arbres, d'arbustes et d'herbes indigènes.



### RÔLE DE LA BANDE RIVERAINE

Une bande riveraine en santé remplit plusieurs fonctions essentielles au maintien de l'intégrité du milieu. Elle agit en tant que :

- **filtre** contre la pollution;
- **régulateur** du niveau d'eau;
- **rempart** contre l'érosion;
- écran solaire;
- **habitat** faunique et floristique.

À titre de riverain, vous avez un **rôle primordial** à jouer pour la protection de **votre bande riveraine et de votre plan d'eau**.

Limitez les interventions et laissez libre cours à la nature ou donnez-lui un coup de pouce en plantant des végétaux indigènes. Ils sont adaptés à notre climat!